

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Aix-les-Bains (73100)

Réponses de Renaud Beretti, au nom de la liste « Avec vous pour Aix »

– le 01/03/2020 à 19:40 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Y inclure des objectifs mesurables quantifiés (budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo,...)

Je m'appuierai sur le Plan vélo et mobilités actives 2018 et la Loi d'orientation sur les mobilités 2019 pour travailler au développement de la mobilité douce à Aix-les-Bains.

Dans le cadre du Plan déplacements urbains (PDU) réalisé à l'échelle intercommunale et en concertation avec les partenaires et associations cyclo, je ferai adopter un plan vélo au service du confort de vie.

Sur la base des 40 km de voies cyclables existants, 40 km d'itinéraires vélo supplémentaires seront créés. Pour cela, Je mettrai en œuvre un schéma directeur sans discontinuité, cohérent et accessible à tous.

Le programme de renouvellement et d'amélioration du stationnement pour les cycles sera poursuivi et complété par une offre de services dédiés.

Les usagers seront sensibilisés à la sécurité, au respect du code de la route et au partage des voiries.

Enfin, je continuerai à encourager l'apprentissage et la pratique du vélo en mode urbain, domicile-travail, touristique ou sportif et à en promouvoir les bénéfices pour le bien-être, la santé et l'environnement.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Je veillerai à ce que les itinéraires piétons et cycles comme l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite soient intégrés à chaque nouveau projet de voirie ou de développement urbain.

Pour cela, je m'engage à consacrer au moins 1% du budget d'investissement de la commune à des projets coconstruits avec les habitants réunis en conseils citoyens.

Comme la Ville l'a initié en 2019 en forum participatif, la réflexion sur le thème du transport et de la mobilité depuis le quartier de Saint-Simond sera poursuivie et déclinée dans d'autres quartiers.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Oui, je désignerai un élu délégué à la mobilité active et politique vélo.

La référente mobilité a été désignée en 2018. Elle coordonne et anime déjà la politique cyclable de la Ville.

J'ai relancé le comité vélo GTAC (groupe de travail sur les aménagements cyclables) en 2018. Il réunit une fois par trimestre des ingénieurs et techniciens de la voirie, des experts et associations (association Roue libre, comité départemental de la FFVélo et club des cyclotouristes aixois).

Son rôle :

1) repérer et solutionner les « points noirs » relevés par les usagers sur la voirie (Baromètre FUB, cyclofiches et autres signalements)

2) coconstruire le développement des infrastructures cyclables en lien avec les usagers afin de valider la cohérence pratique des projets.

Je structurerais la mission mobilité active, politique cyclable et accessibilité. En lien avec la Communauté d'agglomération Grand Lac et le réseau des partenaires vélo, elle garantirait la bonne mise en oeuvre du plan vélo sur la commune.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Je veillerai à promouvoir la « culture vélo et mobilité active » au sein de la collectivité et à poursuivre la formation des ingénieurs et techniciens des services et de la voirie aux spécificités de ces modes de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place un véritable "squelette" cyclable structurant et sécurisé avec la création d'aménagements cyclables continus et séparés matériellement du reste de la circulation.

Pour les réaliser, un travail doit être co-construit en amont avec les associations d'usagers, et l'intégrer aux documents d'urbanisme en tant que schéma directeur cyclable, en se basant entre autres sur les données des usagers Cyclofiches de Roue libre (<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>) et le résultat du baromètre FUB 2019 (<https://www.parlons-velo.fr/>).

Je m'attacherai à poursuivre la création concertée de pistes cyclables. Leur développement ira de pair avec les évolutions du plan de circulation et de stationnement global de la ville.

Le schéma directeur de développement des voies cyclables présentera 4 niveaux d'intervention :

- 1) la sécurisation des zones à risques identifiées (ronds-points, connexion manquante entre deux voies cyclables, etc.),
- 2) le maillage/structuration cohérent(e) de l'ensemble du territoire par la création de liaisons entre les quartiers et le centre-ville, entre quartiers ainsi que depuis Aix-les-Bains vers les communes limitrophes (exemple : liaison Aix nord – Grésy sur Aix dans le cadre du projet de la véloroute des 4 lacs),
- 3) la création de voies cyclables séparées des voitures et des piétons chaque fois que cela est nécessaire et techniquement réalisable,
- 4) l'apaisement des vitesses par l'aménagement de « zones 30 » et de « zones de rencontre » notamment dans les rues étroites ne permettant pas l'aménagement de voies dédiées.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux et créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Et offrir des possibilités de liaisons vélos-bus pour permettre aux cyclistes de transporter leurs vélos dans les transports collectifs pour remonter (ou descendre) sur les coteaux environnants

Le balisage et la signalétique seront renforcés afin de permettre aux cyclistes de rejoindre facilement les pôles d'attractivité en empruntant les itinéraires sécurisés.

La Ville travaille actuellement avec Grand Chambéry, Grand Lac et l'Education Nationale sur le projet « Déplacements actifs et partagés des jeunes pour leur santé » lancé en janvier dernier. Elle renforcera sa collaboration avec le Département et la Région pour favoriser la mobilité douce chez les collégiens et les lycéens.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.

Mon objectif sera de donner à chaque mode de déplacement sa juste place dans la ville. Le plan de circulation pourra évoluer pour permettre d'alléger et de fluidifier le trafic tout en améliorant la sécurité et l'accès au stationnement, préservant ainsi l'activité des commerces et la qualité de vie.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Je poursuivrai l'action engagée pour apaiser la circulation dans l'hypercentre-ville, aux abords des pôles d'attractivité (commerces, écoles, équipements municipaux et services à la population) et dans les zones résidentielles.

La vitesse à 50 km/h sera maintenue sur certains axes structurants et des mesures seront prises pour encourager le report du trafic pendulaire sur ces voies.

Des « zones 30 » et « zones de rencontre » seront aménagées et végétalisées notamment dans les secteurs concernés par un programme de rénovation urbaine (quartier de Marlioz) ou de voirie afin d'apporter aux habitants davantage de sécurité, de liberté de mouvement et de bien-être.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Une étude réalisée sur l'ensemble des carrefours à feux tricolores a permis l'implantation de cédez-le-passage cyclistes sur l'ensemble du territoire aixois. Ce programme déjà très complet pourra être enrichi en fonction des aménagements à venir.

Je poursuivrai la mise en place de contresens cyclables en « zone 30 » et « zone de rencontre » à chaque fois que la visibilité et les conditions de sécurité le permettront.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et offrir plus de stationnement vélo sécurisé en particulier à proximité de la gare et dans les quartiers résidentiels.

En concertation avec le comité vélo GTAC (Groupe de travail sur les aménagements cyclables), la Ville s'est investie dans le déploiement de parcs de stationnements cycles visibles et équipés d'arceaux nouvelle génération. Ainsi, les anciens équipements de type « arraches roues » disparaissent progressivement et de nouveaux emplacements ont été créés.
2018 : 68 arceaux sur 13 sites, 2019 : 45 arceaux sur 8 sites.

À venir : 10 à 15 sites supplémentaires soit environ 100 nouveaux arceaux.

Je poursuivrai le développement de ces équipements tout en les complétant par du stationnement cycles abrité et sécurisé pour le stockage régulier, de courte, moyenne et longue durée, notamment à proximité de la gare en vue de faciliter le report modal.

Les emplacements de recharge pour les deux-roues électriques dans les parkings municipaux de l'Hôtel de ville et de la Chaudanne seront rénovés et de nouveaux points de recharge seront déployés sur la commune.

L'aide au financement Alvéole sera sollicitée et la possibilité de mutualiser les achats d'équipements avec la Communauté d'agglomération Grand Lac sera étudiée.

Enfin, afin de lutter contre le vol, des campagnes de marquage Bicycode seront organisées et les parcs de stationnement cycles particulièrement exposés pourront être équipés de caméras de surveillance.

Action n°11 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

« Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusqu'à 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges. »

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) adopté en 2019 prévoit la création obligatoire de locaux vélos dans les programmes immobiliers. Ce point fait déjà l'objet d'une vérification lors de l'attribution des permis de construire ou de rénover.

Là encore, le programme Alvéole constituera un levier important pour favoriser l'aménagement du stationnement cycles dans les logements sociaux et à proximité des pôles d'attractivité.

Action n°12 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Soutenir également l'achat de vélo... neuf ou d'occasion pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux.

En 2019, la Ville d'Aix-les-Bains a accordé plus de 400 aides d'un montant de 250 € pour permettre à des particuliers aixois d'acquérir un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif cumulable avec l'aide de la Communauté d'agglomération est reconduit en 2020.

Le bilan est positif. Une étude réalisée auprès des bénéficiaires de l'aide sur le territoire de Grand Lac révèle que 61% des usagers n'auraient pas pu financer cet achat sans l'aide de la collectivité. Les bénéficiaires ont fait l'acquisition d'un modèle de type urbain ou VTC à 70% en mode utilitaire. 89 % des actifs délaissent leur voiture individuelle plusieurs fois par semaine pour se rendre au travail à vélo.

La politique d'incitation évoluera en fonction des besoins identifiés.

Les informations sur la « mobilité verte » : mesures fiscales d'incitation, plans déplacements entreprise, acquisition de flottes vertes, programme découverte V-logistique (essai de cycles et triporteurs) seront relayées auprès des professionnels et entreprises. L'étude de la logistique du dernier kilomètre de livraison en centre-ville sera engagée.

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Aix-les-Bains continuera à soutenir la mise en place d'opérations solidaires comme les projets « Mobi Job » et « Mobil'Aix », cofinancés par Grand Lac et l'Union Européenne et animés par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, qui proposent aux habitants des quartiers et aux jeunes à la recherche d'un emploi, des conseils personnalisés, des ateliers, une remise en selle en vélo-école ainsi que la location à faible coût d'un VAE.

La station VéloDéa située en gare d'Aix-les-Bains propose d'ores et déjà la location de vélos classiques et à assistance électrique. Ce service sera développé, modernisé et optimisé. L'offre sera déclinée sur plusieurs sites (gare, bord du lac, ...). Ce nouveau service proposera des formules de location à l'heure, à la ½ journée et journée, de moyenne et longue durée, avec une tarification adaptée. De nouveaux services et types de cycles pourront y être intégrés afin de répondre aux besoins de tous les usagers : transport de proximité en Vélobulle/Vélo bus, triporteurs, cycles adaptés au handicap mais également aux livraisons sur de courtes distances (exemple : projet Benur).

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Un véritable partenariat de confiance s'est construit entre la Ville et les associations vélo locales.

Les Cyclotouristes aixois et le Comité départemental de la Fédération française vélo (FFVélo) sont à l'origine de la labellisation d'Aix-les-Bains « Territoire vélo » depuis 2011 et de nombreuses initiatives en faveur de la sécurité à vélo et du développement des infrastructures cyclables.

En 2019, soutenue par la Ville, l'association a ouvert son point d'accueil jeunes, vélo-école pour les enfants de 7 à 12 ans le samedi matin à l'école de Choudy.

L'association Roue libre s'implique dans la pratique urbaine du vélo et porte des projets solidaires permettant aux plus démunis d'acquérir un vélo d'occasion, remis en état par ses bénévoles. Représentante de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), elle collabore avec les services techniques à qui elle signale les « points noirs » relevés sur les itinéraires cyclables (cyclofiches, Baromètre des villes cyclables). Son atelier de réparation Vélobricolade, situé boulevard Lepic, est un lieu important de formation, de rencontres et d'échanges où les vélos hors d'usage retrouvent une seconde vie.

La Ville poursuivra son soutien aux associations engagées dans la promotion des déplacements à vélo.

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

En lien avec la construction des nouveaux parkings municipaux et le développement de la vélostation, j'étudierai l'opportunité de regrouper l'offre de mobilité active et les services vélo dans un espace dédié en vue d'offrir aux habitants aixois comme aux visiteurs un service de qualité visible et complet.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Soutenir la mise en place de vélobus et créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo, de généraliser le « savoir rouler à vélo » à l'école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.

Développer le « Savoir rouler à vélo » dès le plus jeune âge est essentiel.

La promotion de la pratique du vélo auprès du jeune public constitue depuis plusieurs années déjà une priorité pour la Ville qui met ses éducateurs sportifs municipaux à disposition pour en encadrer l'apprentissage tout au long de l'année dans les écoles élémentaires.

Ils interviennent également dans le cadre de la « Randonnée à vélo » organisée chaque année en juin par l'Inspection académique avec les écoles du territoire.

Des lignes Pédibus ont été créées dans les quartiers de Marlioz et de la Liberté. Les enfants retrouvent ainsi le plaisir de se rendre à pied à l'école. Dans le même esprit, l'infrastructure devra à terme permettre aux enfants d'aller à l'école à vélo.

Les itinéraires piétons et cycles desservant le groupe scolaire, le collège et le lycée de Marlioz pourront être repensés en lien avec le programme de rénovation du quartier.

Enfin, la mobilité active et les déplacements à vélo font l'objet de projets pédagogiques dans les établissements scolaires, en particulier en 2020 au sein des collèges Garibaldi et Lamartine, que la Ville encourage et soutient.

Action n°17 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Et équiper les services municipaux de vélos pour les déplacements professionnels.

Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

En 2019, la Ville a doté plusieurs sites de la collectivité d'un VAE afin de faciliter les trajets des agents en ville et de supprimer les contraintes de stationnement.

La Police Municipale a également été équipée.

L'expérimentation sera poursuivie en 2020, d'autres types de véhicules comme le vélo-cargo et les cycles handi pourront être testés. Les agents seront sensibilisés dans ce sens.

A noter que les Services techniques expérimentent actuellement l'utilisation d'un vélo à assistance électrique à hydrogène.

Action n°18 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Et accompagner la mise en place de plans de déplacements mobilité (PDM) dans les entreprises du territoire avec la mise en place du forfait mobilité, d'aide à l'acquisition de vélo, de stationnement et de soutien aux déplacements professionnels en mobilité douce.

La Ville a engagé en 2018 une démarche Plan déplacement administration (PDA). Un premier état des lieux des habitudes de déplacements des agents sur différents sites de la mairie a été réalisé. Les trajets « domicile-travail » et professionnels ont été pris en compte.

Le forfait mobilité durable est une mesure parmi d'autres permettant d'encourager les agents à se déplacer de manière écoresponsable.

Son coût pour la collectivité sera évalué avec précision et mis en perspective avec les moyens de transport doux à disposition. La décision sera prise en fonction du résultat de cette étude.

À noter : L'Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc est missionnée par la Communauté d'agglomération Grand Lac pour accompagner les entreprises aixoises dans leur démarche Plan de déplacements mobilité (PDM). Le Centre hospitalier (CHMS) et GE Grid Solutions ont notamment bénéficié de cet accompagnement.

La Ville restera attentive à l'engagement des entreprises aixoises qui proposent à leurs salariés un programme de mobilité

active.

Action n°19 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Par exemple, chaque année en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, organiser une journée sans voiture pour expérimenter une nouvelle appropriation de l'espace urbain.

En accord et collaboration avec les commerçants, une « journée sans voiture » pourrait être expérimentée en hypercentre-ville.

En lien avec ses partenaires institutionnels, associatifs et économiques, la Ville poursuivra sa politique de sensibilisation du grand-public et de la jeunesse à la pratique du vélo au travers d'événements tels que :

- la journée « Vélo en ville »,
- le Salon de la mobilité et des nouvelles énergies,
- la « Balade branchée » (Balade santé à découverte du patrimoine culturel aixois dans le cadre du programme « Bouger sur prescription »)

Autre temps fort participant à la dynamique « vélo » : La Ville recevra le Congrès national des Labels Territoire vélo et Bases VTT de la Fédération française vélo (FFVélo) les 20 et 21 octobre 2020.

Commentaires généraux

Parce qu'il est de la responsabilité de la Ville de promouvoir la santé des aixois et le développement durable de leur cadre de vie, la marche à pied, le vélo et l'accessibilité seront les fers de lance de la politique de mobilité active.

Créer les conditions sécurisantes pour faire du vélo un mode de transport du quotidien passe par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma directeur structurant de développement des infrastructures cyclables sur le territoire aixois. Le principe sera une réalisation phasée au fil des opérations de requalification de la voirie.

Ces aménagements pourront être financés notamment par le programme "Continuités cyclables" relancé en décembre dernier par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Parmi les aménagements programmés :

- Véloroute des 4 Lacs

Afin d'assurer la continuité de l'itinéraire de la véloroute des 4 Lacs avec le réseau cyclable de la ville d'Aix-les-Bains, deux tracés cyclables sont envisagés pour rejoindre la commune de Grésy-sur-Aix.

- Liaison Grésy-sur-Aix / Parc d'activité des Sources

Une première phase a permis de sécuriser le tronçon entre l'avenue de Saint-Simond et le passage à niveau. Sont prévus en début d'été la réalisation d'une passerelle sur le nant de la Baye puis le réaménagement du chemin des Sources en zone apaisée.

- Liaison entre le centre-ville et le lac

La construction du parking des Prés Riants va entrer en phase opérationnelle. L'intégration de services vélo dans ce parking sera envisagée ainsi que la mise en place d'un service de navette électrique.

L'expérimentation se poursuit pour réserver le passage à niveau du boulevard Pierpont Morgan aux modes doux.

- Liaison Garibaldi / Puer

Le réaménagement des abords du collège Garibaldi intégrera la circulation douce.

Un projet de liaison entre la voie verte Marcel Mailly et le front de lac est à l'étude de même qu'entre la voie verte du Sierroz et la voie Sarde en direction de Brison Saint-innocent.

En parallèle, le développement des équipements, stationnements sécurisés et services vélo sera poursuivi.

J'étudierai et soutiendrai toutes les initiatives innovantes en faveur du transport doux comme les navettes en bateau électrique ou bateau vélo pour rejoindre la Chautagne ou le Bourget-du-Lac, les véhicules hydrogène, le Vélo bus, le projet Benur...

Enfin, Pédagogie et sensibilisation viendront compléter un plan vélo et mobilités douces au service de la qualité de vie aixoise.